



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Marc DESSIMEON-SAROT Porte de Gand, 12A à 7804 Rebaix.

Le terrain concerné est situé Chemin du Trieu 19 à 7804 Rebaix, et cadastré 3^{ème} division section B parcelle 7 R, 7 S, 8 S, 8 T, 8 V, 8 W.

Le projet consiste à transformer et étendre une habitation (réintroduction - régularisation du permis d'urbanisme n°09/066-0),

et présente les caractéristiques suivantes :

construction/reconstruction de bâtiments dont la profondeur est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës -

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Ville de Ath, Service Urbanisme, 1^{er} étage du centre administratif rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath (1^{er} étage).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/03/2019 au 22/03/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ath, Service urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be

Ath, le 01/03/2019

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre f.f.,

Florent VAN GROOTENBRULLE



Wallonie

